



Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Cumul de fonction - 5 jours

Objectifs

- Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être conforme aux obligations réglementaires
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail nominatif selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Avoir plus de 18 ans et maîtriser la langue française

Public concerné

L'employeur ou tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « encadrant de chantier/technique/opérateur de chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Épreuve pratique de 60 mn : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident / d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

A l'issue de ces contrôles de connaissances, une attestation de compétences N°1 sera délivrée avec une validité de 3 ans.

Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Cumul de fonction - 35 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères.
- Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- Exigences réglementaires : Code de la Santé Publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chutes, ...)
- Code du Travail
- Code de l'Environnement (gestion des déchets)
- Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'interventions sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- Connaître les produits ou procédés de substitution
- Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur
- Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

Durée et coût

Nbre d'heures total : 35h

Coût horaire : 35.71€ HT (42.86€ TTC)

Coût par personne : 1,250.00€ HT (1,500.00€ TTC)

Sessions programmées

- du 13/01/2020 au 24/01/2020
- du 20/01/2020 au 29/01/2020